

Règlement numéro 2021-04-03 décrétant une dépense de 585 140 \$ et un emprunt de 585 140 \$ pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents

**Règlement n° 2021-04-03
Résolution n° 2021-04-36**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux de prolongement de ses réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents;

ATTENDU QUE les travaux prévus au présent règlement concernent une dépense, dont l'objet, concerne la voirie, l'eau potable ainsi que les eaux usées, et que le remboursement est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité; le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire tel que le prévoit l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'avis de motion n° D-04-2021 du présent règlement a été donné par le conseiller Louis-Philippe Gravel lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller Louis-Philippe Gravel lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, avoir reçu une copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou un membre du conseil mentionne l'objet du règlement, et s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Philippe Gravel, et résolu:

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain adopte le règlement numéro 2021-04-03 décrétant une dépense de 585 140 \$ et un emprunt de 585 140 \$ pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine des 4 vents et décrète donc ce qui suit à savoir:

Le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de voirie dans le cadre du développement domiciliaire, selon les plans et devis préparés par GéniCité, portant les numéros P16-2084-00, en date du 30 octobre 2020, (Annexe A), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée (Annexe B) préparée par Sandra Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 26 mars 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 585 140 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 585 140 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé : France Bédard

France Bédard
Mairesse

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Annexe A – Estimation de GéniCité.

GéniCité MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2E RANG ST-AUGUSTIN
AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX SANS TAXE P16-2084-00

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
1.0	AQUEDUC				
1.1	Conduite d'aqueduc 150 mm de diamètre en CPV DR-18 incluant isolant rigide, ruban d'identification et fils traversés	m.ln.	150 \$	305	45 750 \$
1.2	Poteau incendie incluant ls, vane, ancrages et butée	unité	7 500 \$	2	15 000 \$
1.3	Branchement de service 25 mm de diamètre	unité	800 \$	20	16 000 \$
1.4	Essais d'étanchéité, désinfection, nettoyage et essai de conductivité électrique	montant	forfaitaire	100%	3 660 \$
	Sous-total 1.0 - Aqueduc				80 410 \$
2.0	ÉGOUT SANITAIRE				
2.1	Conduite d'égout sanitaire 250 mm de diamètre en CPV DR-35 incluant isolant	m.ln.	180 \$	275	49 500 \$
2.2	Regard d'égout préfabriqué de 900 mm de diamètre avec cunette, joint intégré, cadre et couvercle	unité	4 500 \$	4	18 000 \$
2.3	Branchement de service 125 mm de diamètre en CPV DR-25 incluant isolant rigide	unité	800 \$	20	16 000 \$
2.4	Essais d'étanchéité sur conduites et regards, nettoyage, inspection télévisée et essais de déformation 1e année	montant	forfaitaire	100%	3 300 \$
2.5	Essais d'étanchéité, Nettoyage, essais de déformation et inspection télévisée 2e année	montant	forfaitaire	100%	3 300 \$
	Sous-total 2.0 - Égout sanitaire				90 100 \$
3.0	DRAINAGE				
3.1	Fossé à creuser incluant ensencement hydraulique de type H-1 et 100 mm de terre végétale	m.ln.	100 \$	580	58 000 \$
3.2	Fossé arrière lot à creuser incluant ensencement hydraulique de type	m.ln.	85 \$	235	19 975 \$
3.3	Ponceau en PEHD de 450 mm de diamètre incluant extrémités basculées préfabriquées, assise, enrobage, isolant rigide, murs parafouilles, membranes géotextiles, empierrement de protection et membrane	m.ln.	375 \$	26	9 375 \$
3.4	Puisard de fossé P-400 incluant grille P3-4, empierrement de protection et membrane	unité	4 500 \$	1	4 500 \$
3.5	Conduite d'égout pluvial 450 mm de diamètre incluant isolant rigide	m.ln.	250 \$	20	6 000 \$
3.6	Regard d'égout préfabriqué de 1500 mm de diamètre avec cunette, mur déflecteur, joint intégré, cadre et couvercle à installer sur le réseau pluvial existant tel que figure 7 du B.N.Q. 1809-300/2004 (R2007)	unité	9 500 \$	1	9 500 \$
3.7	Empierrement de protection de type II sur 300 mm d'épaisseur incluant membrane géotextile type III	m ²	80 \$	70	5 600 \$
3.8	Nettoyage et inspection télévisée 1e année	montant	forfaitaire	100%	500 \$
3.9	Nettoyage et inspection télévisée 2e année	montant	forfaitaire	100%	300 \$
	Sous-total 3.0 - Drainage				112 760 \$
4.0	VOIRIE				
4.1	Infrastructure de voirie incluant enlèvement de la terre végétale, trait de scie, dalle de 2e classe, membrane géotextile type III, sous-fondation en sable classe «A» (600 mm d'épaisseur – MG-112), pierre concassée pour fondation (300 mm d'épaisseur – MG-20)	m.ln.	365 \$	370	135 050 \$
4.3	Enlèvement de la fondation supérieure par épandage d'able-poussière, le nivellement et l'égout de 75 mm pierre MG-20 (± 370 m.ln.)	unité	200 \$	10	2 000 \$
4.3	Ensemencement hydraulique de type H-1 incluant 100 mm de terre végétale pour llt	m ²	12 \$	275	3 300 \$
	Sous-total 4.0 - Voirie				140 350 \$
5.0	DIVERS				
5.1	Gestion de l'eau	montant	forfaitaire	100%	10 000 \$
5.2	Gestion de chantier, mobilisation, démontabilisation	montant	forfaitaire	100%	5 000 \$
5.3	Signalisation et circulation	montant	forfaitaire	100%	1 000 \$
5.4	Mesures de protection environnementales	montant	forfaitaire	100%	2 500 \$

1

GéniCité MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2E RANG ST-AUGUSTIN
AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX SANS TAXE P16-2084-00

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
5.6	Matériau de remblai complémentaire				
5.5.1	Pour surexcavation de fossées:				
a) classe A		t.m.	7,50 \$	200	1 500 \$
aa) Montant additionnel à celui prescrit à l'article 5.5.1a), si insuffisant		t.m.	- \$	200	- \$
b) MG-20		t.m.	15,00 \$	200	3 000 \$
bb) Montant additionnel à celui prescrit à l'article 5.5.1b), si insuffisant		t.m.	- \$	200	- \$
5.5.2	Pour le reste de la tranchée				
a) sable classe « A »		t.m.	7,50 \$	400	3 000 \$
aa) Montant additionnel à celui prescrit à l'article 5.5.2a), si insuffisant		t.m.	- \$	400	- \$
b) emprunt classe « B »		t.m.	5,00 \$	400	2 000 \$
bb) Montant additionnel à celui prescrit à l'article 5.5.2b), si insuffisant		t.m.	- \$	400	- \$
5.6	Sondage exploratoire à réaliser avant les travaux afin de déterminer l'élévation et les matériaux de la conduite pluviale à l'endroit du raccordement projeté	montant	forfaitaire	100%	1 500 \$
	Total 5.0 – Divers				29 600 \$
1.0	AQUEDUC				80 410 \$
2.0	ÉGOUT SANITAIRE				90 100 \$
3.0	DRAINAGE				112 760 \$
4.0	VOIRIE				140 350 \$
5.0	DIVERS				29 500 \$
	Total:				453 110 \$
	TPS (5%)				22 666 \$
	TVQ (9,975%)				45 198 \$
	GRAND TOTAL				520 963 \$

Note: Les prix sont basés sur le marché actuel et sont sujets à variation

Signature
2020/10/30
OIQ 144159

Annexe B – Estimation détaillée préparée par la direction générale.



«Annexe B»

Saint-Prospér-de-Champlain
Développement domiciliaire

ESTIMATION DÉTAILLÉE

Coûts directs

Réalisation des travaux	estimation de Génicité		453 110 \$
-------------------------	------------------------	--	------------

Frais incidents

Actualisation plans & devis	soumission Génicité	0.30%	1 350 \$
Surveillance des travaux	soumission Génicité	3.52%	15 950 \$
Arpenteur	soumission	1.28%	5 810 \$
Autres honoraires professionnels	estimation	4.90%	22 201 \$
Imprévus		10.00%	45 557 \$

Sous-total :			543 978 \$
--------------	--	--	------------

Taxes nettes (50% de la TVQ) :	4.9875%		27 131 \$
--------------------------------	---------	--	-----------

Frais de financement	3.0967%		14 031 \$
----------------------	---------	--	-----------

Total :	28.08%		585 140 \$
----------------	---------------	--	-------------------

Sandra Turcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

26/03/2021
Date